



Association pour  
la Protection de l'Environnement  
du Pays de Grignan  
et de l'Enclave des Papes

---

L'APEG présente ses meilleurs vœux à ses membres en les remerciant pour leur fidélité et en souhaitant une réussite collective à notre mobilisation pour tenter de préserver notre planète pour les générations futures.

Ce début d'année 2024 est marqué par la projection de 2 documentaires en partenariat avec les Docs de Grillon, les 19 janvier et 9 février à l'espace Maison Milon, 2 place Emile Colongin à Grillon. Nous espérons que vous serez nombreux à nous rejoindre.

---

## Le tri à la source des biodéchets

Collecte en porte à porte, bornes spécialisées... Depuis le 1er janvier 2024, les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place un tri à la source des biodéchets pour les particuliers, dans le cadre du service public de gestion des déchets. Cela fait suite à la directive cadre européenne sur les déchets et à la loi AGEC relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. La loi AGEC rend obligatoire le tri à la source des biodéchets pour les collectivités afin que ceux-ci soient valorisés.

Chaque collectivité est libre de définir l'organisation qui lui convient le mieux et doit **informer ses administrés des modalités de mise en œuvre de la collecte de tri** : collecte en porte à porte ou en point d'apport volontaire, proposition de composteurs individuels pour ceux qui le souhaitent, mise en place de composteurs de quartiers ou en pied d'immeuble.

Indépendamment de cette mise en œuvre par les collectivités, chacune et

chacun d'entre nous peut aussi, localement et sans attendre, valoriser ses biodéchets. Plusieurs solutions locales existent.

**Rappelons avant tout sur ce que sont les biodéchets et quel est l'intérêt de les trier à la source.**

Les biodéchets sont les déchets alimentaires aussi appelés « déchets de cuisine et de table » qui représentent l'essentiel des biodéchets produits par les ménages.



**26 % de nos poubelles grises sont remplies de déchets alimentaires, leur incinération ou leur enfouissement ont des conséquences préjudiciables directes sur environnement.**

- *Les biodéchets enfouis dans les décharges se décomposent au contact d'autres types de déchets et libèrent un jus appelé « lixiviat » qui peut contenir des substances polluantes et toxiques issues de la macération avec des métaux ou autres déchets. Leur fermentation dans un milieu sans oxygène va libérer du méthane dans l'atmosphère, ce qui participe à son réchauffement (25 fois supérieur à celui du CO<sub>2</sub>).*



- *Les biodéchets contiennent 60 à 90% d'eau. Leur incinération consomme de l'énergie, engendre des émissions de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère et favorise la formation de dioxines lors de la combustion.*



**3 bonnes raisons pour que chacun d'entre nous tri et valorise localement ses biodéchets :**

Diminution  
importante  
du volume  
de nos  
poubelles

Captation du  
carbone  
grâce au  
compostage

Amélioration  
de la santé  
des sols

- *Le tri des biodéchets doit permettre de réduire le coût de traitement de nos ordures et contribuer à une baisse des taxes d'enlèvement de nos ordures ménagères.*
- *Les solutions de compostage et lombricompostage permettent de produire à partir des biodéchets du compost, un engrais naturel qui enrichit nos sols en nutriments et favorise leur rétention d'eau. Le retour au sol des matières organiques maintient la fertilité des sols.*
- *L'ajout de compost sur nos sols accroît la quantité de carbone stockée par les plantes et compense une partie des émissions de gaz à effet de serre liées à notre activité locale.*

**Avec ou sans jardin, à la campagne comme en ville, vous pouvez fabriquer votre propre compost.**

Le compostage est un processus de transformation des déchets organiques en présence d'eau et d'oxygène par le biais de micro-organismes (bactéries, champignons ...) et des organismes de plus grande taille (vers, acariens, petits insectes...).

#### **Le compostage en composteur.**

Solution d'extérieur, la plus courante, elle s'adapte aux jardins de toutes tailles. Ce type de compostage permet de valoriser les biodéchets issus de la cuisine mais aussi les déchets verts de nos jardins (feuilles, tontes de pelouse, taille végétaux ...) La transformation se fait grâce à l'action des microorganismes du sol

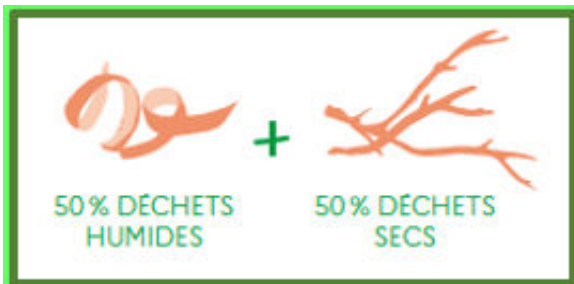




## LES 4 REGLES D'OR POUR UN COMPOST REUSSI



**Fragmenter les déchets** en pour aérer, faciliter l'action des micro-organismes et accélérer le compostage. On coupe les déchets de cuisine, et on taille ou broie les végétaux encombrants



**Apporter un bon mix de déchets** en mélangeant 50% de déchets humides (essentiellement des déchets de cuisine) et 50% de déchets secs (plutôt des déchets de jardin et autres déchets de la maison)



**Surveiller l'humidité.** Quand il y en a trop, cela empêche l'aération, freine le compostage et dégage de mauvaises odeurs. Si pas assez les déchets deviennent secs, les micro-organismes meurent et le processus s'arrête



**Aérer le compost** grâce à un brassage régulier au moins une fois par mois, à l'aide d'un aérateur ou d'un ressort

## Le lombricompostage

Cette solution permet d'accélérer le processus. Elle s'adapte aux jardins mais aussi aux habitats sans jardin grâce à l'installation de lombricomposteurs dans les garages, placards ou sur les balcons / terrasses.

Inventé dans les années 1950 par les pays anglo-saxons, le lombricomposteur permet de transformer vos déchets organiques en compost grâce à la digestion des vers qui les mangent.



Ce processus naturel et écologique consiste à placer dans un contenant des vers qui se nourrissent des matières organiques apportées régulièrement lors de la préparation de nos repas. Lors de la digestion, les enzymes situés dans les intestins des vers suppriment les odeurs de décomposition. Les vers rejettent ainsi une **matière dépourvue d'odeur de la consistance d'un terreau : le lombricompost et un liquide le "thé de vers"**.



**Le lombricompost** est un amendement de PH relativement neutre, riche en éléments nutritifs pour les végétaux (azote, phosphore, potassium, calcium et magnésium)



Le "**thé de vers**" est un liquide récupéré dans la partie basse du lombricomposteur. Riche en nutriments (minéraux et oligo-éléments) il provient du mélange de l'eau contenue dans les déchets et du compost décomposé. Cet engrais naturel est utilisable dilué dans 10 parts d'eau pour arroser les plantes.

### **Quels aliments peut-on composter dans un lombricomposteur ?**

Contrairement au composteur, tous les déchets organiques ne peuvent pas être déposés dans le lombricomposteur. C'est par exemple le cas de l'ail ou de l'oignon qui sont naturellement des vermifuges (ce qu'on veut évidemment éviter !). Il ne faut pas mettre d'agrumes (trop acides), pas de riz ni de pâtes, pas de pain et pas de protéines animales (viande, poisson).

Vous pouvez en revanche mettre les pelures de fruits et légumes, le café, les sachets de thé infusés, le papier carton secs (il faut à chaque fois ajouter 40% de carton à chaque apport de déchets frais pour équilibrer les apports azotés et les apports carbonés) et les plantes infusées.

Les poireaux, les choux, les tomates et les pommes de terre peuvent être mis dans le lombricomposteur mais à très petite quantité. De même, les déchets sucrés doivent être mis dans le lombricomposteur à petite dose car cela risque de fermenter et d'attirer des moucheron.





**Remarque :**

Lors d'animations, nous entendons souvent cette phrase : "puisque j'ai déjà un composteur dans mon jardin, je n'ai donc pas besoin d'un lombricomposteur dans ma maison !".

**Faux car compostage et lombricompostage sont en fait très complémentaires.**

**- Le lombricompost :**

Véritable booster, stable et directement assimilable par les plantes, il est riche en microorganismes et restructure le sol.

Utilisé pour le repotage, comme engrais de surface, comme amendement. 1/3 de lombricompost se mélange à 2/3 de terreau.

**- Le compost :**

Le compost jeune améliore la structure de la terre rapidement. A utiliser avec précaution en inter-saison sur les espaces libérés de culture et sur les plantes bien développées.

Le compost mûr structure le sol, utilisé pour le repotage (1/3 de compost mélangé à 2/3 de terreau), comme engrais naturel et amendement (pur ou mélangé à du terreau).



**En conclusion :**

Les solutions de valorisation locales ou collectives de nos biodéchets existent et sont efficaces mais elles ne doivent pas nous faire oublier que le meilleur déchet est celui que l'on ne génère pas. Pour rappel en France, les pertes et gaspillage alimentaires représentent 10 millions de tonnes de produits par an (30kg par personne) pour une valeur de 16 milliards d'euros. 33% de ce gaspillage se fait en phase de consommation.

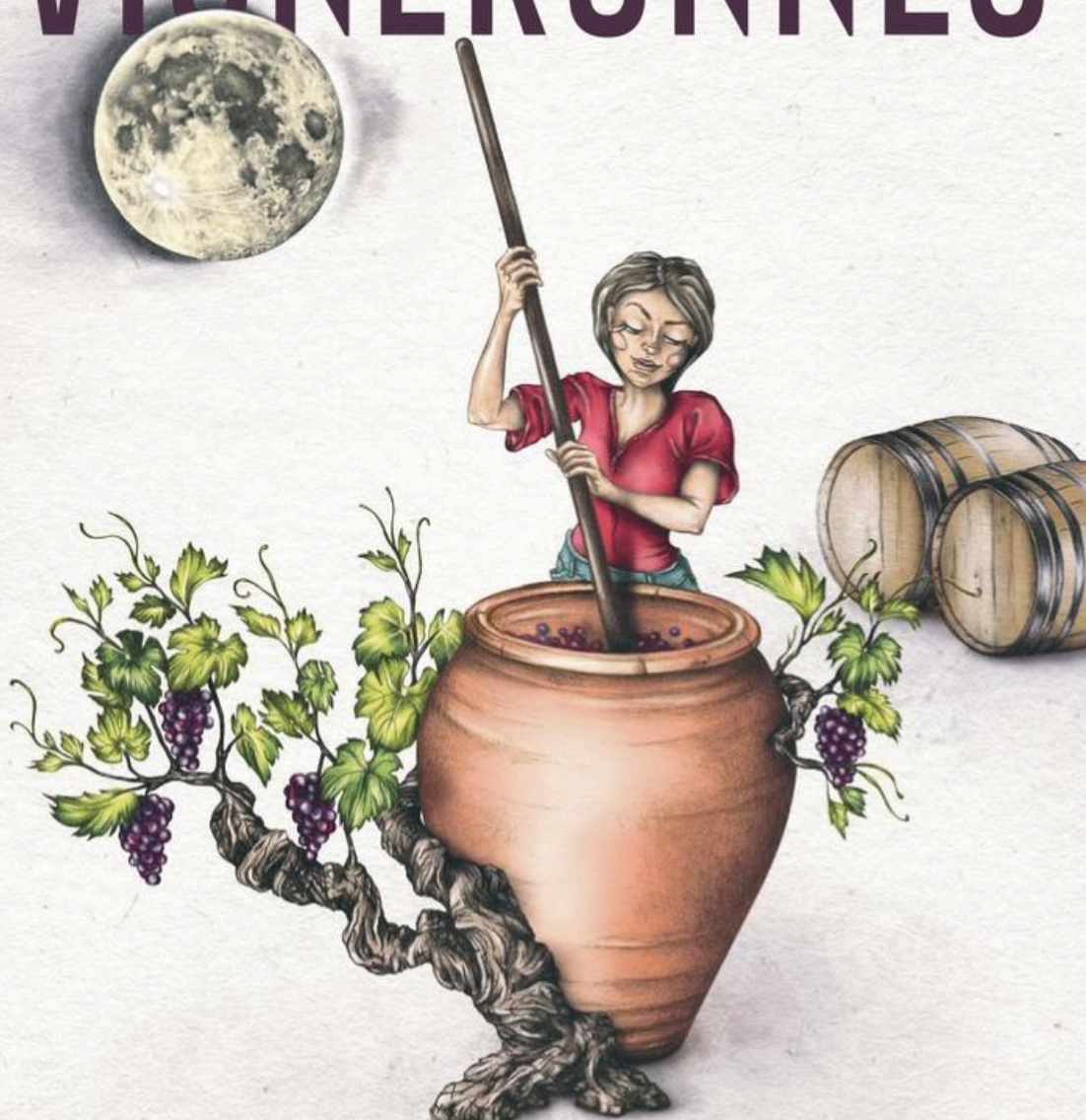
Ce gaspillage représente un prélèvement inutile de ressources naturelles telles que les terres cultivables et l'eau mais aussi de gaz à effet de serre qui pourraient être évitées.

L'enthousiasme que suscite la généralisation du tri et de la valorisation des déchets organiques ne doit pas faire oublier non plus que si toutes ces solutions de compostage ne sont pas aussi subversives les unes que les autres, la question du retour au sol du compost est la grande oubliée de nos politiques publiques. Alors sachons rendre localement à la terre ce qu'elle nous a donné...

---

**Vignerones**  
**Le vendredi 9 février à 20 h**

# VIGNERONNES



## UN DOCUMENTAIRE DE GUILLAUME BODIN

Une production et une distribution DAHU PRODUCTION | Imaginé et réalisé par GUILLAUME BODIN "Vignerottes"

ELISABETTA FORADORI • HÉLÈNE THIBON • MARIE-THÉRÈSE CHAPPAZ • VIRGINIE SAVERYS • SIMONA SPINELLI  
MYRTHA ZIEROCH-FORADORI • VINCENT MASSON • PIERRE MASSON • ADRIANO ZAGO • NICOLAS JOLY • ALESSIO GORINI  
ASHLEIGH SEYMOUR • EMILIO ZIEROCH-FORADORI • JEAN-PIERRE THIBON

Musique HENRY TORGUE | Voix off & Mixage son SILVÈRE CHÉRET | Animation LUDOVIC CAILLOT | Illustration LA P'TITE ENCROPATHE | Graphisme BON PIED BON OEIL

Avec l'aide de 256 contributeurs | Avec la participation de OCTUOR FILMS - VERTIGES PRODUCTIONS - MAD PARK



Documentaire de Guillaume Bodin présenté en partenariat Apeg/Docs de Grillon.

Véritables pionnières, ces vigneronnes travaillent au plus proche de la nature. Elles ont su percer les secrets du monde du vin et élaborent des nectars reconnus mondialement. C'est au travers d'un voyage au fil des saisons que nous partons à leur rencontre.

Projection suivie d'un échange avec Justine Vigne, vigneronne à Richerenches.

<https://www.justinevigne.com/fr/>

Entrée libre – Participation au chapeau.  
Toutes les soirées se terminent par un pot de l'amitié.

Réservation possible : [contact@espacemaisonmilon.fr](mailto:contact@espacemaisonmilon.fr) – 09 53 95 08 50

---

## Recours contentieux contre le projet de Parc Photovoltaïque au sol de Grignan bois de Janiol

**Votre soutien est important !**

Notre association est engagée depuis mai 2023 dans trois recours contentieux visant les arrêtés préfectoraux des 2 et 3 mars 2023 autorisant la création, par la société NEOEN, d'un parc photovoltaïque de 9 hectares, situé à Grignan en zone boisée. Ce projet est préjudiciable selon nous au maintien de conditions favorables à la biodiversité et à un développement maîtrisé des énergies renouvelables.

Pour mener à bien ces recours conduits par l'APEG , conjointement avec FRAPNA Drôme Nature Environnement et France Nature environnement Auvergne Rhône Alpes, nous avons besoin de votre soutien financier pour faire face aux frais de justice engagés par nos 3 associations lors de l'audience sur le fond à venir dans les premiers mois de l'année 2024.



**AIDEZ-NOUS A FINANCER  
CE RECOURS**

Merci pour vos dons !

Faire un don

[Retrouvez le communiqué sur le site de l'Apeg](#)

---

## APEG

Maison Milon, 2 place Émile Colongin  
Le Vialle, 84600 Grillon  
contact@apeg.fr  
<https://www.apeg.fr>

Suivez-nous sur Facebook



---

Cet e-mail a été envoyé à {{contact.EMAIL}}  
Vous recevez cet e-mail car vous êtes inscrit à notre newsletter

[Se désinscrire](#)

